

Arrêté du 10 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation

10/10/2013

Cet arrêté fixe le montant régional de la dotation annuelle de financement (DAF), et de la DAF affectées aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation des établissements de santé (MIGAC).